|  |
| --- |
| **Comment élaborer un protocole local de coopération en 3 étapes et en répondant à 12 questions** *L’intitulé pourra être modifié au vu de la finalisation du protocole* |
| **Etape 1 Préparation du cadre général du protocole** |
| Q 1 Quel transfert d’actes et d’activités voulons-nous opérer ? |
| Exemples   * Prise en charge initiale d’une épaule simple par le MK en lieu et place du médecin * Prise en charge d’un patient après piqûre de tique par un infirmier ou un pharmacien en lieu et place du médecin * Suivi par un infirmier de patients atteints de SEP en hôpital de jour et en consultation externe en lieu et place du neurologue   *Nb : seuls les professionnels de santé peuvent être délégués. Vérifier sur* ***Légifrance*** *que les actes/activités déléguées sont bien hors du cadre réglementaire de leurs compétences* |
| Q 2 Quels professionnels de la MSP sont concernés par la mise en œuvre du protocole (profession et éventuellement spécialité, expérience professionnelle requise des délégués le cas échéant) ? |
| * Délégants ? * Délégués ? |
| Q 3 Existe-t-il déjà des protocoles sur ce sujet ? |
| * Nationaux ? [Les protocoles de coopération entre professionnels de santé - Ministère des Solidarités et de la Santé (solidarites-sante.gouv.fr)](https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/cooperations/cooperation-entre-professionnels-de-sante/article/les-protocoles-de-cooperation-entre-professionnels-de-sante) * Locaux ? *S’informer auprès de l’ARS, de la fédération régionale AvecSanté, de la fédération des CPTS…* |
| Q 4 Des recommandations de bonne pratique sont-elles disponibles sur le sujet ? |
| * HAS : en priorité. [Haute Autorité de Santé - Rechercher une recommandation, un avis (has-sante.fr)](https://www.has-sante.fr/jcms/fc_2875208/fr/rechercher-une-recommandation-un-avis) * Hors HAS : sociétés savantes, recommandations étrangères…   *La disponibilité de recommandations suffisamment récentes pour être valides est un élément essentiel de facilitation.* |
| Q 5 Après lecture des recommandations, quels critères d’inclusion et d’exclusion des patients pouvons-nous envisager ? |
| * Inclusion : patients concernés (pathologies, intervalles d’âge…) * Exclusion : *le choix des critères d’exclusion est essentiel pour bien cibler la population pouvant bénéficier du protocole*.   *A définir collectivement par les professionnels de la MSP* |
| Q 6 Comment schématiser le parcours du patient dans le protocole ? |
| Inclusion et vérification des critères d’inclusion par délégant ou délégué  Eligibilité au protocole Non éligibilité au protocole  Information du patient  Suivi habituel    Accord    Mise en œuvre du protocole par le délégué à ses différentes étapes en suivant les arbres décisionnels    Identification d’un facteur d’exclusion, drapeau rouge, situation d’urgence  Absence d’alerte  Poursuite du protocole, le cas échéant prescriptions  **Retour vers le délégant** pour Intervention en présentiel ou en TLC  Information du délégant et noter dans le dossier du patient  **En cas de situation urgente et délégant non joignable : appel centre 15** |
| **Etape 2. Sécurisation du parcours des patients** |
| Q 7 Quel(s) arbre(s) décisionnels pour guider l’intervention des délégués ? |
| *Tous les actes et activités dérogatoires doivent être documentés par un arbre décisionnel guidant l’intervention des délégués. Un arbre décisionnel peut porter sur une ou plusieurs dérogations.*  *Arbre décisionnel présenté à titre indicatif*  **Symptômes, demande…**   |  |  |  | | --- | --- | --- | | Présence de critères / drapeaux rouges alertant sur une exclusion du protocole | OUI | NON | | Critère 1 |  |  | | Critère 2 |  |  | | Critère x |  |  |   Contacter le déléguant / réorienter vers le déléguant / contacter les urgences  **MT ou urgences**  Au moins un critère d’exclusion  Aucun critère d’exclusion  Symptôme, signe d’examen ou d’interrogatoire  NON  Autre intervention du délégué ou orientation vers le délégant  OUI  Action du délégué  NON  Résultat attendu ?  OUI  Donner conseils oraux et écrits – SB, documenter par une photo  Noter dans le dossier du patient  Prévoir consultation médicale de suivi ou si apparition de nouveau symptômes    • Si nécessaire, ajouter des ordonnances préétablies   |  | | --- | | Identification du médecin délégant (RPPS) et du délégué (RPPS ou ADELI)  Nom, Prénom du patient  Médicament (posologie et modalités de prise), produit de santé, examen complémentaire  Date :  Nom et signature du médecin prescripteur et du délégué |   *Insérer une ordonnance type pour chaque prescription attendue des délégués*  • Ajouter également si nécessaire une ou des fiches de conseils type pour les patients  *Des éléments pour rédiger ces fiches de conseils peuvent être trouvés dans les recommandations HAS ou sur ameli.fr* |
| Q 8 De quelles nouvelles compétences ce parcours demande-t-il l’exercice (dérogatoire) par les délégués ? |
| *Il peut s’agir d’actes, d’activités, de soins ou de prévention non prévus dans les compétences réglementaires des délégués. Ex : examen et évaluation clinique, interprétation d’examens complémentaires, prise de décision sur la réalisation d’un traitement, réalisation d’un acte de soins, prescription, orientation du patient…*   * Dérogation 1 * Dérogation 2 * Dérogation n… |
| Q 9 Quelle formation des délégués est requise pour pouvoir exercer ces nouvelles compétences ? |
| 1. Qui forme ? *Les délégants dans le cadre de l’équipe de soins ou autre modalité (intervenant extérieur…)* 2. Compétences à acquérir :   - *Connaitre…*  *- Comprendre…*  *- Enumérer…*  *- Réaliser…*   1. Objectifs pédagogiques : à la fin de la formation le délégué sera capable de…  * *Interroger…* * *Examiner…* * *Pratiquer…* * *Identifier…* * *Prescrire…* * *Expliquer…*  1. Modalités d’apprentissage adaptées aux objectifs pédagogique :  * *Savoir : diaporama...* * *Savoir-faire : observation d’un geste, cas clinique ou vignette…* * *Savoir-être : Jeu de rôle…*  1. Séquences pédagogiques et durée estimée de chaque séquence :   *Additionner pour obtenir la durée globale de la formation*   1. Formation pratique requise : *observation de n consultations médicales* 2. Modalités de validation : 3. Modalités de maintien des compétences : *par exemple nombre de prises en charge minimales annuelles dans le cadre du protocole* |
| **Etape 3 Organisation de l’équipe et finalisation du protocole en fonction des réponses aux questions précédentes :** |
| Q10. Comment assurer la continuité des soins et prévenir les risques liés à l‘application du protocole ? |
| • Comment l’arbre décisionnel est-il mis à disposition de tous les intervenants ? Est-il prévu de l’intégrer au système d’information partagé de la structure ?  • Quels outils pour le partage de l’information et des données de santé entre délégants et délégués ?  • Quelles modalités de supervision par les délégants ?  • Comment sont gérées les situations d’urgences au cours de la prise en charge par le délégué (préciser les délais) ?  • Quelle organisation en cas d’absence programmée et non programmée du délégant ?  *Ils devront être reportés annuellement à l’ARS*  • Quelles modalités de gestion en équipe des événements indésirables (recueil, analyse…) ? |
| Q11. Quels indicateurs de suivi ? |
| Cinq indicateurs sont obligatoires  • Nombre de patients effectivement pris en charge au titre du protocole :  • Taux de reprise par le délégant : nombre d’actes réalisés par le délégant sur appel du délégué/nombre d’actes réalisés par le délégué  • Taux d’EI déclarés : nombre d’événements indésirables déclarés/nombre d’actes réalisés par le délégué  •Nombre d’EIG déclarés (suspension ou arrêt du protocole si >0) :  • Taux de satisfaction des professionnels de santé : nombre de professionnels ayant répondu « satisfait » ou « très satisfait » au questionnaire/nombre de professionnels ayant exprimé leur niveau de satisfaction au moyen d’un questionnaire dédié  Des indicateurs optionnels peuvent être ajoutés par l’équipe pour ses propres besoins d’évaluation. |
| Q12. Comment organiser en pratique l’inclusion ? |
| • Qui informe le patient du protocole et lui propose l’inclusion?  • Exemple de grille vérifiant l’éligibilité au protocole, établie d’après la liste des critères d’inclusion et d’exclusion au protocole.  La grille peut être remplie par le seul professionnel réalisant l’inclusion ou par les deux professionnels (délégant et délégué)   |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | |  | Délégant | | Délégué | | | OUI | NON | OUI | NON | | Patient en dehors de l’intervalle d’âge prévu par le protocole |  |  |  |  | | Critères d’exclusion 1 |  |  |  |  | | Critère d’exclusion 2 |  |  |  |  | | Critère d’exclusion 3 |  |  |  |  | | Critère d’exclusion x… |  |  |  |  |   Si une seule croix est dans les colonnes OUI, le patient n’est pas éligible au protocole  **• Fiche type d’information et de recueil du consentement du patient**  Madame, Monsieur,  Dans le cadre de l’équipe constituée au sein de l’établissement / la maison de santé, il vous est proposé d’être pris en charge par un [profession du délégué] \* spécifiquement formé dans le cadre d’un protocole de coopération « [intitulé du protocole]. Cette prise en charge a pour but d’assurer une réponse adaptée à vos besoins de santé…  Ce protocole de coopération a été autorisé par le DG de l’établissement / inscrit au projet de santé de la MSP ou CPTS et il a été déclaré auprès du Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé. Son détail peut vous être remis sur simple demande.  Dans le cadre de cette prise en charge le [profession du délégué] pourra réaliser en lien avec votre médecin les actes et activités suivants :  -  - …  Il contactera le médecin chaque fois que nécessaire pour décider de la conduite à tenir. Celui-ci le conseillera et interviendra auprès de vous s’il le juge nécessaire.  En signant ce document vous donnez votre consentement pour être pris en charge dans le cadre du protocole. Ce consentement sera consigné dans votre dossier médical. Il vous sera bien entendu possible de revenir à tout moment sur ce consentement. Si vous refusez, cela ne modifiera pas vos relations avec votre médecin.  Soit accord oral du patient (formalisé par case à cocher dans le dossier médical)  Soit accord écrit avec signature du patient ou de son représentant légal :  - Nom de la personne qui a informé le patient et recueilli son consentement :  - Qualité :  - Signature :  Pour tout complément d’information, coordonnées du médecin :  \*infirmier / pharmacien / masseur-kinésithérapeute / sage-femme / orthoptiste/ etc. |

*L’accord écrit n’est pas obligatoire sous réserve que l’accord oral soit tracé dans le dossier médical*